

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du 8 avril 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Michel GARCIA, Antoine TAHOCES, Joelle CORDELETTE, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Louis DEMELIN, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Frédéric BES, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Luc CARRERE, Françoise MARTIN, François DELCASSO, Michel SARRAN (procuration à Jean Louis Sarda), Katell MATET (procuration à Jean Louis Carrere), Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 avril 2019.

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Demande de subvention auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales pour l'équipement informatique et audiovisuel, l'informatisation et la mise en réseau des médiathèques.

Le Lundi 8 avril 2019, à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente au complexe sportif de Matemale, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a la compétence médiathèques et mise en réseau des bibliothèques municipales.

Le Président explique que l'informatisation des médiathèques et des bibliothèques avec un logiciel commun est le premier pas pour la création des médiathèques et la mise en réseau. Il convient aussi de procéder à l'acquisition du matériel informatique ainsi que du matériel audiovisuel qui permettra la création puis le fonctionnement des médiathèques et du réseau.

Le Président explique que cette partie du projet est subventionnable au titre de la DGD par l'État (DRAC) ainsi que par le conseil départemental selon le plan de financement joint.

Le total représente 50.000€ HT dont 46.100 € sont subventionnables.

Le Président propose donc de faire une demande de subvention pour l'informatisation et la mise en réseau des médiathèques.

État – DRAC (DGD) (40%)	18.440 HT
Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (forfait maximum)	7.500 HT
Communauté de communes Pyrénées Catalanes	24.060 HT
TOTAL	50.000 HT

OÙI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider les demandes de subvention comme présentées ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 8 avril 2019

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 11-04-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 11-04-2019
NOTIFICATION FAST

